

Rapporteur : **Monsieur Gérard BARC**

OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de l'assainissement, de la gestion des déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités.
Vote du budget primitif de l'exercice 2014.

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 2 décembre 2013, le conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération du pays châteleraudais pour l'exercice 2014.

Une note ci-jointe présente les principaux éléments de ce budget.

* * * * *

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, aux budgets annexes de l'aménagement des zones d'activité, de la gestion des déchets et de l'immobilier économique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 2 décembre 2013,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2014 pour le budget principal et les budgets annexes, présenté par le président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2014 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- ◆ au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- ◆ au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés,
- ◆ sans intégrer les reports et les résultats,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS CHÂTELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 27 janvier 2014

n° 1

page 2/3

Budget principal

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	36 076 600 €	38 301 600 €	11 915 000 €	9 690 000 €
Opérations d'ordre	2 485 000 €	260 000 €	260 000 €	2 485 000 €
TOTAL	38 561 600 €	38 561 600 €	12 175 000 €	12 175 000 €

Budget annexe des transports urbains

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 227 500 €	3 763 500 €	3 832 000 €	3 296 000 €
Opérations d'ordre	536 000 €	0 €	620 000 €	1 156 000 €
TOTAL	3 763 500 €	3 763 500 €	4 452 000 €	4 452 000 €

Budget annexe de l'assainissement

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 990 850 €	4 410 850 €	3 920 000 €	2 500 000 €
Opérations d'ordre	1 720 000 €	300 000 €	300 000 €	1 720 000 €
TOTAL	4 710 850 €	4 710 850 €	4 220 000 €	4 220 000 €

Budget annexe de la gestion des déchets

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 022 780 €	6 472 780 €	1 021 370 €	571 370 €
Opérations d'ordre	450 000 €	0 €	0 €	450 000 €
TOTAL	6 472 780 €	6 472 780 €	1 021 370 €	1 021 370 €

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS CHÂTELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 27 janvier 2014

n° 1

page 3/3

Budget annexe de l'immobilier économique

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	267 000 €	447 000 €	1 815 350 €	1 635 350 €
Opérations d'ordre	180 000 €	0 €	0 €	180 000 €
TOTAL	447 000 €	447 000 €	1 815 350 €	1 815 350 €

Budget annexe de l'aménagement des zones d'activités

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 320 000 €	1 320 000 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €
TOTAL	2 640 000 €	2 640 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 10/02/2014 n°761
Publié au siège de la CAPC, le 24/01/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER